



Règlement particulier

20^{ème} Tournoi de SARTROUVILLE

11 et 12 janvier 2025

ARTICLE 1 – GENERALITES

Le tournoi est autorisé sous le n°XXXXXXXXXXXX. Il se déroulera les 11 et 12 janvier 2025.

Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton FFBaD, et du règlement ci-après.

Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Le juge-arbitre désigné par le comité d'organisation du tournoi sera **Emy RODA**. Sa décision sera sans appel, le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Le tournoi aura lieu sur 5 terrains à Jules Verne, 6 quai de Seine, 78500 Sartrouville. Transport en commun à privilégier. Stationnement difficile et **payant**.

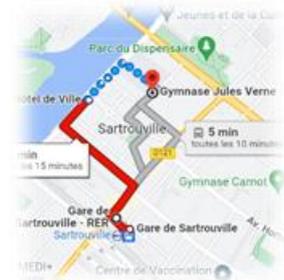
Compter 15 petites minutes à pied de la Gare Sartrouville
(RER A – St-germain en laye. Poissy . Cergy . / Boissy-St-Léger . Marne La Vallée Sartrouville)
(Train J – Paris – Saint Lazare / Vernon . Mantes la Jolie . Gisors . Ermont – Eaubonne)
(Train L – Paris – Saint Lazare / Versailles Rive Droite . St-Nom la Bretèche – Forêt de Marly . Cergy Le Haut).

Bus de la gare de Sartrouville

Bus 9 - Direction Gare d'Argenteuil – 1 arrêt Hôtel de Ville + à pied environ 4 minutes jusqu'au Gymnase Jules Verne



Bus 272 - Direction Gare d'Argenteuil – 1 arrêt Poste + à pied environ 4 minutes jusqu'au Gymnase Jules Verne



ARTICLE 2 – SERIES ET TABLEAUX

Article 2.1. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Article 2.2. Ce tournoi propose les séries de NC à D7. Il est ouvert à tous les licenciés FFBAD.

Article 2.3. La date du tirage au sort qui est fixée au **28 DECEMBRE 2024** suivant la dernière mise à jour des classements.

Article 2.4. Le tournoi sera découpé en 3 ou 4 séries en fonction du nombre d'inscrits et de leur CPPH au jour de la clôture des inscriptions et dans les tableaux de DH, DD, DMX.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans les 2 tableaux.

Les DOUBLES se dérouleront INTEGRALEMENT le SAMEDI 11 JANVIER 2025

Les MIXTES se dérouleront INTEGRALEMENT le DIMANCHE 12 JANVIER 2025

Il se jouera en poule avec 2 SORTANTS PAR POULE suivi d'un tableau à élimination directe.

Article 2.5. Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 inscrits.

Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Article 2.6. Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit, en concertation avec le juge-arbitre, de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Article 2.7. Les volants officiels sont les « **RSL grade n°3** ». Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre ces derniers. Les volants sont à la charge des joueurs. Prévoir un volant plastique de référence pour les NC-P10.

Le comité d'organisation fournit les volants pour les finales.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Article 3.1. La date limite d'inscription est fixée au **SAMEDI 14 décembre 2024**, date à partir de laquelle les classements seront figés selon la dernière mise à jour des CPPH.

Article 3.2. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée sur BadNet. Les inscriptions retenues seront celles à jour de leurs cotisations.

Article 3.3. Les inscriptions et le règlement des frais d'inscription se feront uniquement SUR BADNET. Pour les doubles, l'inscription ne sera validée qu'après l'inscription et le règlement de la paire complète.



Contacts :

GEO Principal (Natalina GONCALVES) : 0676920024, **PRESIDENT** (Frédéric LECHAUVE) : 0628217360,
@ : ess_tournois@sartroubad.net

Article 3.4. Le tirage au sort aura lieu le **28 Décembre 2024**. Une mise à jour des classements sera effectuée à cette date uniquement pour définir les têtes de série.

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper les séries en cas d'insuffisance de participation dans une série.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

Article 3.5. Le montant des droits d'engagement est de

- 18 € pour un tableau,
- 23 € pour 2 tableaux.

2€ par joueur seront reversés à la FFbAD et le Club verse une somme sur la recette buvette quantifiée au moment du bilan du tournoi à .

Article 3.6. Les droits d'inscription sont exigibles dès le pointage et sont en principe personnels et non transférables. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...). Tout forfait arrivant après tirage au sort devra également être justifié auprès de l'organisateur.

ARTICLE 4 – FORFAITS

Article 4.1. Tout joueur s'inscrivant au 20^e tournoi de Sartrouville doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Article 4.2. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit en plus de prévenir le comité organisateur, envoyer (dans les 5 jours suivant la fin compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.

Article 4.3. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

Article 4.4. Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un des deux avant les tirages au sort.



ARTICLE 5 – DEROULEMENT

Article 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

Article 5.2. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif

Article 5.3. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponible le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 19h00.

Article 5.4. Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 5.5. Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au Juge Arbitre. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra revenir dans les délais prévus sous peine de WO.

Article 5.6. Chaque joueur autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

Article 5.7. Chaque joueur est autorisé à jouer dans deux tableaux maximums.

Article 5.8. Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

Article 5.9. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

Article 5.10. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, en dehors des arrêts de jeu prévus à cet effet

Article 5.11. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

Article 5.12. Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître le code de conduite des joueurs et le Code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques.

Article 5.13. En cas d'interruption définitive de la compétition au cours de son déroulement, les prix sont distribués à hauteur du stade atteint. Les récompenses seront remises uniquement aux lauréats présents à la fin de chaque journée de compétition lors d'une cérémonie protocolaire. Les inscriptions ne sont pas remboursées.



Article 5.14. Tout joueur en arrêt de travail et/ou de maladie, pour des raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt. En cas de contrôle antidopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Article 5.15. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Article 5.16. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de la licence compétition 2024/2025.

Article 5.17. Le tournoi de Sartrouville se déroulera conformément aux directives sanitaires en vigueur au moment de la compétition. Ces directives, qu'elles soient imposées par la Mairie de Sartrouville, la LIFB, la FFBAD ou le Comité d'Organisation, devront être scrupuleusement être respectées par tous les joueurs, coachs, bénévoles et accompagnants.

Article 5.18. Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

